



Compte rendu de la Commission consultative paritaire régionale du CROUS d'Amiens

Séance du 7 DECEMBRE 2009

La CCPR s'est tenue le 7 décembre sous la présidence de Monsieur le Directeur, Renaud POIX. Représentaient l'administration, outre M. POIX : Madame FAESSEL, Messieurs PILLOT, suppléant de Monsieur MERCIER, Monsieur LOMBERGET, Directeur antenne Oise/Aisne, Madame PARDONCE, Madame ANDRE, responsable du département des ressources humaines.

Les personnels étaient représentés par Madame DECLE pour les titulaires catégorie C.

Monsieur THOMAS suppléant de Monsieur BOUZIANI, pour les catégories B
Madame JOLY, Monsieur DESENCLOS (suppléant) pour les catégories A

Ordre du jour :

- Nouvelle composition de la CCPR
- Approbation du procès-verbal de la CCPR du 10 juillet 2009
- Plan Régional de Formation

Pour information

- Prime de fonctions et de résultats
- Horaires annuels – Vacances scolaires
- Compte Epargne Temps rénové
- Jumelage
- Bilan social 2008

1) Installation des membres de la commission :

Le Quorum est atteint

Le Procès verbal du 10 juillet 2009 a été approuvé à l'unanimité.

2) Plan Régional de Formation

Madame FAESSEL présente le plan régional de formation, les différents ITEM. Madame FAESSEL souligne, au vue d'une politique nationale, l'importance donnée à la formation de la Gestion du stress et de sophrologie, la formation hygiène alimentaire (nouvelles règles) et la sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées.

Madame JOLY souhaiterait une formation "langage des signes", afin de permettre au personnel de communiquer avec un agent malentendant employé sur le site de Compiègne

Monsieur POIX propose un recensement des pratiques et des besoins.

3) PRF (Prime de fonctions et de résultats)

Madame FAESSEL rappelle les grandes lignes, à savoir :

La Part F liée aux fonctions et résultats modulable de 1 à 6

La part R liée aux résultats liée à l'évaluation modulable de 0 à 6, et de 0 à 3 pour les agents logés par nécessité de service (tenant compte de l'avantage lié au logement).

Sont concernés par ces mesures :

- Au 1^{er} octobre 2009 : les catégories A
- En 2010 : les catégories B

4) Horaires annuels – Vacances scolaires

Concernant les vacances de la Toussaint, Monsieur POIX souhaite pour l'année prochaine avoir le retour des demandes de congés pour début octobre afin d'assurer une permanence des services réservés à l'accueil des étudiants.

Monsieur POIX envisage de se baser à l'avenir sur les congés universitaires plutôt que scolaires.

Madame DECLÉ propose éventuellement de fermer le CROUS les veilles de fêtes de Noël et de fin d'année.

Monsieur THOMAS demande s'il est vraiment nécessaire que le CROUS soit ouvert pour la période allant du 1^{er} au 15 août, période assez creuse.

Le logiciel envisagé pour les horaires variables est en suspens, le CNOUS donnant la place à d'autres priorités.

5) Compte Epargne temps rénové

Madame FAESSEL précise désormais la possibilité d'épargner 10 jours par an sur le CET sans dépasser le montant total de 60 jours.

Les agents ayant déposé plus de 20 jours ont le choix de l'utiliser sous trois formes :

- soit les conserver pour les prendre ultérieurement comme jours de congé
- soit les faire indemniser
- ou les faire prendre en compte au titre du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP)

Il est possible de combiner dans les proportions souhaitées.

Les agents devront exprimer leur choix avant le 31 janvier.

6) Jumelage

Monsieur POIX souhaiterait que les agents de catégorie C puissent échanger professionnellement avec nos collègues d'Allemagne, de voir la manière de travailler en Allemagne et pouvoir accueillir dans leurs services des Allemands.

7) Bilan social 2008

Un tableau a été remis par le service des ressources humaines qui présente un bilan social établi pour l'année 2008 (Moyens, agents sous CDD, départs, promotions, absentéisme, congés, actions sociales.....)

8) Questions diverses

- Reliquat de fin d'année

Madame DECLÉ demande si la modulation peut avantager les catégories C moins favorisés.

Monsieur LOMBERGET propose dans ce cas de compenser les catégories B par une prime exceptionnelle en janvier ou février 2010.

Monsieur POIX propose un reliquat de 100 euros brut sur le salaire de décembre pour toutes les catégories, A, B et C, précisant qu'il y aura aussi un rappel de modulation (de 3.13 à 3.74) ainsi qu'une réévaluation.

- Demande pour une journée de congés.

La procédure actuelle consiste à faire sa demande huit jours avant et de la faire remonter dans les différents services pour avis (Division, ressources humaines, Direction...).

Madame DECLÉ demande la possibilité d'assouplir cette procédure et que pour une seule journée, exceptionnellement, il n'y ait pas de condition de délai et de limiter à un seul avis, celui du chef de service.

Monsieur POIX n'y est pas hostile.

- Médecine Préventive

Elle sera mise à place à compter du 1^{er} janvier 2010 sur convocation de l'ASMIS.

- Fontaine à eau

Elle sera installée soit au 2^e ou au 3^e étage selon possibilité.

Ce compte-rendu a été écrit le 8 décembre 2009. Si vous avez des questions, interrogations, remarques, n'hésitez pas à nous contacter. Une réunion d'information syndicale à destination des personnels administratifs et ITRF sera bientôt organisée au CROUS d'Amiens.

[Votre élue du personnel pour le SNASUB/FSU](#)

Martine DECLÉ